

Plan de Prévention des Risques Miniers du Bassin de Soumont Saint Quentin

Règlement

Annexe 4

Attestation de l'expert pour construction hors typologie

PROJET DE CONSTRUCTION DEROGEANT A LA TYPOLOGIE DEFINIE PAR LE PPRM

ATTESTATION DE L'EXPERT

Je soussigné
.....^{1,}

Ingénieur, expert en conception de structures de bâtiments,

Agissant pour le compte de
.....^{2,}

pour le projet présenté sous le dossier n°^{3,}

présenté par^{4,}

ATTESTE

- Avoir pris connaissance du plan de prévention des risques miniers de
.....^{5,} et notamment du cahier des charges qui y est annexé;
- Avoir constaté que le projet de construction se situe en zone⁶ du PPRM et qu'en conséquence les dispositions de ladite zone s'appliquent;
- Avoir conçu la structure du bâtiment selon la procédure dérogatoire prévue par le règlement du PPRM
- A ce titre, avoir mené l'étude de la structure selon le cahier des charges annexé au PPRM, en définissant:
 - les matériaux utilisés
 - les principes et règles de conception
 - le contexte géologique
 - les points dérogeant à la typologie du PPRM
 - les principes architecturaux et techniques permettant d'améliorer qualitativement le comportement du bâtiment vis-à-vis des affaissements miniers

● Avoir, compte tenu des éléments précédents, conclu que la réalisation de l'aléa ne produirait pas sur le bâtiment des dommages d'un niveau supérieur au niveau N3 tel que défini à l'article 1.3 du cahier des charges.

Fait à , le
.....

¹ NOM, Prénom

² bureau d'études, cabinet d'architecture, etc., chargé de réaliser l'étude

³ N° du dossier de permis de construire

⁴ Nom, Prénom ou raison sociale du pétitionnaire

⁵ périmètre du PPRM (AP d'approbation)

⁶ Préciser zone BA, Ba, RA.